



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
03/09/2026

Date d'affichage : 03/09/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 16
- représentés : 3
- votants : 19

**L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

**Étaient présents (16) :** Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Roland GAUTIER, Jean-Yves ESNAULT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline DESRUES, Céline ECHAROUX, Henry SOUVESTRE

**Étaient excusés (3) :**

Danielle MENARD ayant donné procuration à Delphine DESILLE  
Marion LOISEAU ayant donné procuration à Magali BUDOR  
Eric PIROT ayant donné procuration à Michel JEULAND

M. Joël AKA a été élu secrétaire de séance.

### **DEL 26056 – Intercommunalité : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté concernant les exercices 2019 et suivants**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment ses articles L. 243-6 et R. 243-16 ;

Vu la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en conseil d'agglomération de Vitré Communauté en séance du 25 juin 2026 ;

Vu le rapport d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale des Comptes à l'ensemble des communes membres de Vitré Communauté en date du 3 juillet 2026

Considérant les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, à savoir :

- *Recommandation 1/ Adopter un pacte de gouvernance distinguant un bureau communautaire à l'effectif plus resserré et une conférence des maires*
- *Recommandation 2/ Compléter la présentation budgétaire en politiques publiques par des indicateurs de performance lors des votes des documents budgétaires, pour définir les résultats attendus et mesurer les réalisations*
- *Recommandation 3/ Reconstituer comptablement la valeur du stock de chaque opération d'aménagement et la mentionner dans les annexes budgétaires*
- *Recommandation 4/ Inscrire dans le compte financier unique les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice*
- *Recommandation 5/ Doter l'EPCI d'un plan de trésorerie pluriannuel*
- *Recommandation 6/ Modifier sans délai le règlement de service d'assainissement collectif mettant à la charge du propriétaire, lors de la vente d'un immeuble, un contrôle obligatoire de conformité du raccordement des eaux usées à la partie publique du branchement, sans tenir compte de l'âge de l'immeuble ou de la durée de validité de dix ans du document attestant de cette conformité, prévue à l'article L. 2224-8 II du CGCT.*
- *Recommandation 7/ Élaborer en 2026 un schéma directeur des systèmes d'information intégrant un volet gouvernance.*
- *Recommandation 8/ Inscrire directement dans le budget annexe des transports le versement destiné au financement des services de mobilité.*

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception afin qu'il donne lieu à un débat ;

Considérant que le rapport est désormais communicable à toute personne qui en fait la demande, conformément aux règles en vigueur ;

Considérant que dans un délai d'un an à compter de la présentation à l'assemblée délibérante, Monsieur le Président de Vitré Communauté devra présenter dans un rapport les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'il appartient au Conseil Municipal de Domagné de prendre acte de ce rapport ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne, relative aux comptes et à la gestion de Vitré Communauté pour les exercices 2019 et suivants.

**Les membres du Conseil Municipal de Domagné, prennent acte de cette information.**

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.

Le Maire,  
Jean Marc MAILLARD,



Le secrétaire de séance,  
Joël AKA,

